



Procès-verbal n° 79

Assemblée communale du lundi 9 décembre 2024

à 20 h dans la salle communale de Courchapoix.

Cette assemblée communale a été convoquée par le journal officiel n° 42 du 21.11.2024, ainsi que par l'info communale distribuée dans tous les ménages. Une convocation a également été posée au panneau d'affichage public et sur le site internet communal.

Ordre du jour :

1. Adopter le procès-verbal de l'assemblée du 26 août 2024.
2. Discuter et voter un crédit de construction de 34'500 francs relatif au réaménagement des alentours de l'église. Donner compétence au conseil communal pour la réalisation des travaux et la consolidation du crédit.
3. Discuter et voter une dépense de 25'000 francs relative au pré-projet de renforcement du réseau électrique de la station Village à l'Ecole. Donner compétence au conseil communal pour la réalisation des travaux.
4. Budgets de l'exercice 2025
 - a. Fixer la quotité d'impôt et les diverses taxes communales.
 - b. Discuter et voter les budgets 2025 de la commune, de la bourgeoisie et du
5. Divers.

Monsieur le président des assemblées PC ouvre la séance à 20 h et salue les personnes présentes.

Nomination des scrutateurs

Les scrutateurs suivants sont proposés et acceptés à l'unanimité par une levée de main :

- JS
- AP

Il y a 22 personnes présentes sur les 357 ayants droits de notre commune.

L'ordre du jour est accepté par l'assemblée communale comme présenté.

1. Adopter le procès-verbal de l'assemblée du 26 août 2024

Le procès-verbal de l'assemblée extraordinaire du 26.08.2024 n'est pas lu à l'assemblée, il est disponible sur le site internet selon notre règlement communal.

Le président des Assemblées demande s'il y a des remarques au sujet du PV.

Aucune remarque n'est formulée.

Au vote à main levée, l'assemblée adopte à l'unanimité, sans avis contraire le procès-verbal de l'assemblée communale du 26.08.2024.

2. Discuter et voter un crédit de construction de 34'500 francs relatif au réaménagement des alentours de l'église. Donner compétence au conseil communal pour la réalisation des travaux et la consolidation du crédit.

Rapporteur : BK.

BK présente ce projet au législatif.

Il parle notamment des difficultés au niveau des accès aux tombes. Il mentionne également le nouvel aménagement du talus situé au sud de l'église, ce qui permettrait de diminuer les coûts relatifs à son entretien. Un monument funéraire est également inséré au projet. Six places seraient également ajoutées au colombarium. Il présente également l'échéancier en cas d'acceptation par l'assemblée. Il termine en indiquant que ce projet est mené en collaboration avec la commune ecclésiastique du village.

YB demande s'il est possible d'aménager des petites tombes pour placer des urnes. BK indique que cela n'a pas été prévu dans ce projet. Toutefois, il précise que cela peut l'être. NW et JG abondent dans le sens de YB. DS est du même avis que BK et indique que cette possibilité pourrait être incluse dans le projet. CJ déclare qu'une réflexion dans ce sens va être menée et conclut que cela pourrait être indépendant au projet présenté ce soir.

Le président des Assemblées demande s'il y a encore des questions.

Etant donné que la parole n'est plus souhaitée, le président des Assemblées demande de passer au vote.

Au vote à main levée, l'assemblée adopte à l'unanimité, sans avis contraire le crédit de construction de CHF 34'500.-- pour le réaménagement des alentours de l'église et donne compétence au Conseil communal pour la réalisation des travaux et procéder à la consolidation.

3. Discuter et voter une dépense de 25'000 francs relative au pré-projet de renforcement du réseau électrique de la station Village à l'Ecole. Donner compétence au conseil communal pour la réalisation des travaux.

Rapporteur : JG.

JG présente ce préprojet.

Il indique que l'entreprise ATB SA a été mandatée pour le pré-projet de renforcement du réseau électrique de la station Village à l'Ecole.

FM demande le coût total à investir et JG indique que le montant dépassera probablement les CHF 500'000.--.

LF pose la question de l'implantation d'un transformateur et JG répond qu'il est actuellement en discussion dans le cadre de ce projet. Ce dernier pourrait inclure l'installation de panneaux solaires sur les toits des bâtiments communaux. LF demande que le projet soit présenté au Pattenschaft pour obtenir des fonds. CJ indique que c'est prévu et que le projet doit être bien ficelé pour déposer une demande formelle. BK indique que le SEVT participera financièrement pour une partie des travaux.

Le président des Assemblées demande s'il y a encore des questions et comme ce n'est pas le cas, il demande de passer au vote.

Au vote à main levée, l'assemblée adopte à l'unanimité, sans avis contraire la dépense de CHF 25'000.—pour le préprojet de renforcement du réseau électrique de la station Village à l'Ecole et donne compétence au Conseil communal pour se procurer les fonds, la réalisation des travaux et procéder à la consolidation.

4. Budgets de l'exercice 2025

a) Fixer la quotité d'impôt et les diverses taxes communales.

La caissière, CB, donne lecture des différentes taxes communales. Elles servent de base pour le budget 2025. La quotité d'impôt 2.15 reste inchangée. Pour les taxes, il y a des changements au niveau des concessions et des renouvellements des concessions qui passent de CHF 50.-- à CHF 100.--. Pour les détails, voir le document annexé.

b) Discuter et voter les budgets de fonctionnement de la commune, de la bourgeoisie et du service électrique.

Les budgets sont présentés par la caissière, CB.

Budget communal, bénéfice prévu de CHF 19'280.-- pour un montant de charges de CHF 1'679'985.-- et des rentrées pour CHF 1'699'265.--.

Budget bourgeoisie, bénéfice prévu de CHF 2'117.-- pour un montant de charges de CHF 19'630.-- et des rentrées pour CHF 21'747.--.

Budget électricité, bénéfice prévu de CHF 13'300.-- pour un montant de charges de CHF 474'750.-- et des rentrées pour CHF 488'050.--.

Le président des Assemblées demande s'il y a encore des questions et comme ce n'est pas le cas, il demande de passer au vote.

Au vote à main levée, l'assemblée adopte à l'unanimité, sans avis contraire, le budget communal, la quotité d'impôt, les taxes communales, le budget bourgeois et le budget du service électrique.

5. Divers.

AP pose la question de savoir où en est le projet de l'implantation de l'antenne 5G. CJ indique qu'il n'y a rien de nouveau actuellement, une délégation du conseil collabore avec le collectif « Non à l'antenne au milieu du village » pour la suite.

PC passe la parole à CJ, laquelle souhaite de bonnes fêtes de fin d'année et les meilleurs vœux pour l'année 2025 à toutes les personnes présentes.

Le président des Assemblées remercie les participants. Il souhaite de très belles fêtes de fin d'année à chacune et chacun et lève la séance à 20 h 40.

AU NOM DE L'ASSEMBLEE COMMUNALE DE COURCHAPOIX

PRESIDENT

SECRETARE

Pierre-André Clivaz

Stève Chételat

Annexe (s) :

1. Taxes 2025
2. Présentation : « Discuter et voter un crédit de construction de 34'500 francs relatif au réaménagement des alentours de l'église. Donner compétence au conseil communal pour la réalisation des travaux et la consolidation du crédit ».
3. Présentation : « Discuter et voter une dépense de 25'000 francs relative au pré-projet de renforcement du réseau électrique de la station Village à l'Ecole. Donner compétence au conseil communal pour la réalisation des travaux ».



Commune mixte de Courchapoix, Rue du Petit-Bâle 1, 2825 Courchapoix, www.courchapoix.ch
 Secrétariat communal Tél. 032 438 88 54 admin.com@courchapoix.ch
 Mairie Tél. 076 564 80 14 mairie@courchapoix.ch

TAXES 2025 :

	2025	2024
Revenu et fortune	2.15	2.15
Taxe immobilière	1.12 ‰	1.12 ‰
Taxe des digues	0.40 ‰	0.40 ‰
Cadastre	0.50 ‰	0.50 ‰
Taxe des chiens	CHF 50.-- le premier CHF 80.-- dès le deuxième	50.-- 80.--
Prise des souris	Jusqu'à CHF 200.-- par personne CHF 1.--	1.--
Taxe des chemins	CHF 25.-- par hectare CHF 10.-- / contribuable dès 20 ans	25.-- / ha
Vacations	Prix de l'heure CHF 30.--	30.--
	Journée CHF 240.-- ½ journée CHF 120.--	240.--
	Séance CHF 40.--	40.--
	Heure de tracteur CHF 40.--	40.--
Evacuation et traitement des eaux : Taxe de raccordement		
26 ‰ de la valeur officielle		
Evacuation et traitement des eaux : Taxe de base		
Volume annuel m3/an		
0 à 55	CHF 65.--	65.--
56 à 500	CHF 80.--	80.--
501 à 1'000	CHF 195.--	195.--
1'001 à 3'000	CHF 420.--	420.--
3'000 à 5'000	CHF 1'095.--	1'095.--
Plus de 5'000	CHF 2'225.--	2'225.--
Evacuation et traitement des eaux : Taxe de consommation		
Volume annuel m3/an		
0 à 55	CHF 1.40	1.40.--
56 à 500	CHF 1.15	1.15.--
501 à 1'000	CHF 0.95	0.95.--
1'001 à 3'000	CHF 0.70	0.70.--
3'000 à 5'000	CHF 0.50	0.50.--
Plus de 5'000	CHF 0.25	0.25.--
Evacuation et traitement des eaux : Taxe d'élimination des boues		
Par installation	CHF 1'000.--	1'000.--
Evacuation et traitement des eaux : Taxe quantitative d'élimination des boues		
Par m3	CHF 40.--	
Ordures : taxe de base		
Ménage de 1 personne dès 18 ans	CHF 104.--	104.--
Ménage de 2 personnes	CHF 208.--	208.--
Ménage de 3 personnes	CHF 248.--	248.--
Ménage de 4 personnes et plus	CHF 312.--	312.--

Pour les enfants en dessous de 3 ans, 3 sacs de 35 litres par mois sont remis gratuitement aux familles sur demande au bureau communal.		
Usine	CHF 1'100.--	<i>1'100.--</i>
Artisans 1)	CHF 130.-- artisans et activité commerciale	<i>130.--</i>
Artisans 2)	CHF 210.-- Magasin d'alimentation, restaurant	<i>210.--</i>
Exploitants agricoles et autres	CHF 60.--	<i>60.--</i>
Tarif des sacs arrêté par le SEOD :		
Sac de 17 litres	CHF 1.10	<i>1.10</i>
Sac de 35 litres	CHF 2.15	<i>2.15</i>
Sac de 60 litres	CHF 3.85	<i>3.85</i>
Sacs de 110 litres	CHF 7.30	<i>7.30</i>
Inhumations :		
Pour un enterrement	CHF 1'250.--	<i>1'250.--</i>
Dépôt d'une urne sur une tombe	CHF 250.--	<i>250.--</i>
Crémation avec dépôt d'urne dans le columbarium	CHF 1'250.-- + gravage de la plaque	<i>idem</i>
Concession pour 20 ans	CHF 100.--	<i>50.--</i>
Concession renouvellement pour 20 ans	CHF 100.--	<i>50.--</i>

Accepté à l'assemblée du 09.12.2024

Cimetière Courchapoix



Projet en commun avec la Paroisse



- Séances communes
- Constaté des manques
- Observé des oppotrunités d'embellissement

Projet de réaménagement du cimetière



- Méthodologie
- Demande d'offres budgétaires à des entreprises
- établir un budget général

- Monument funéraire
- Columbarium
- Talus
- Chemin



Localisation des aménagements



● Jardin du souvenir

Columbarium



Calendrier

- Hiver-Printemps 2025 fin des procédés administratifs, permis, attributions
- 2025 Chantier
- 2025 Inauguration cérémonie



Coût partagé avec la Paroisse



Désignation	Coût total	Charge de la commune
Talus remise au propre	12'000	6'000
Murs et autre aménagement		5'000
Chemin nord	14'000	7'500
Columbarium	8'500	8'500
Jardin du souvenir	5'000	2'500
Réserve		5'000
Total		34'500



A votre disposition, pour toutes questions



SEC

Service électrique
2825 COURCHAPOIX

ASSEMBLÉE COMMUNALE ORDINAIRE

PRÉ-PROJET RENFORCEMENT ST VILLAGE - ÉCOLE

Déroulement de la présentation

1. Le contexte
2. Le cahier des charges du projet
3. Le macro-planning du projet
4. Le montant du pré-projet
5. Questions
6. Vote de l'Assemblée

1. Le contexte

- Le secteur du réseau électrique situé entre la station transformatrice «Village» et l'école doit être renforcé depuis la mise en service des premières installations de production photovoltaïque dans le quartier.
- Le Conseil communal souhaite profiter du projet pour y inclure des assainissements des réseaux d'eau potable et des eaux usées et une modernisation de l'éclairage public.
- Pour la réalisation du pré-projet, le bureau d'ingénieur ATB SA a été sélectionné parmi plusieurs entreprises sollicitées.

2. Le cahier des charges du pré-projet

- Renforcement électrique
- Enfouissement des lignes électriques
- Modernisation de l'éclairage public
- Assainissement d'un tronçon du réseau d'eau potable
- Assainissement d'un tronçon du réseau des eaux usées
- Si nécessaire, réfection du revêtement de la rue du Petit-Bâle
- Proposition embellissement et sécurisation routière de la rue du Petit-Bâle
- Sécurisation de l'accès à l'école
- Considération besoin télé-réseau
- Analyse opportunité installation production énergie photovoltaïque

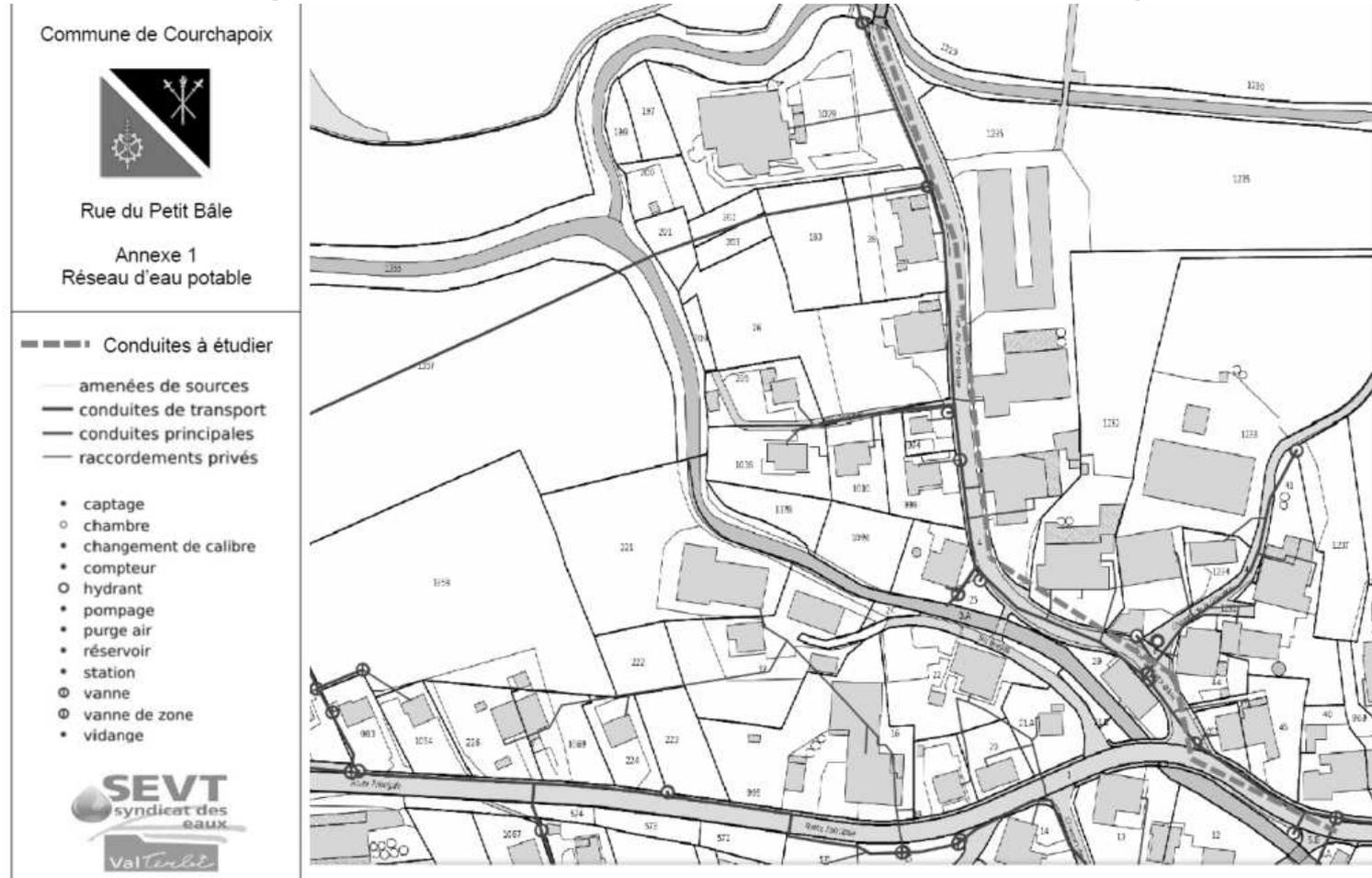
2. Le cahier des charges du pré-projet

Secteur concerné par le renforcement électrique



2. Le cahier des charges du pré-projet

Secteur potentiellement concerné réseau d'eau potable



2. Le cahier des charges du pré-projet

Secteur concerné réseau d'eaux usées

Commune de Courchapoix



Rue du Petit-Bâle

Annexe
Réseau d'eau usée



Mesure cxA à réaliser

Assainissement en système
séparatif du secteur Les
Ouches, de la ch 66 à la
Scheulte

Mesure cxB déjà réalisée

Mesure JAF_EBCpxT03
hors périmètre du mandat

3. Les tâches et le planning du projet

Planning prévisionnel renforcement ST Village-Ecole						
	T3 / 2024	T4 / 2024	T1 / 2025	T2 / 2025	T3 / 2025	T4 / 2025
Rédaction cahier des charges	✓					
Nomination du bureau d'ingénieurs		✓				
Pré-projet						
Rencontre propriétaires concernés						
Soumission du crédit à l'Assemblée communale						
Demandes d'offres						
Réalisation des travaux						

4. Le montant du pré-projet

BUDGET	
Réalisation du pré-projet	CHF 20'000.-
Réserves pour séances de travail non prévues et divers	CHF 5'000.-
TOTAL	CHF 25'000.-

Montant avancé par le SEC et inclus dans le crédit du projet en cas d'acceptation de ce dernier



5. Questions ?



6. Vote de l'assemblée

Acceptez-vous la dépense de CHF 25'000.- relative au pré-projet de renforcement du réseau électrique entre la station transformatrice «Village» et l'école et de donner compétence au Conseil communal pour la réalisation des travaux ?

Merci pour votre attention!